

## Règlement du concours artistique 2024 destiné aux enfants

### 1. Le Concours

Le British Council organise chaque année un concours artistique (le "Concours") qui s'adresse aux élèves de moins de quinze ans qui suivent des cours dans un centre d'enseignement du British Council.

Les dessins seront examinés par le centre d'enseignement du British Council qui sélectionnera trois dessins dans chacun des quatre groupes d'âge : 3-5 ans, 6-8 ans, 9 à 11 ans, et 12 à 15 ans.

### 2. Territoire et éligibilité

Le concours est ouvert aux élèves du British Council jusqu'à l'âge de 15 ans et ce, jusqu'au samedi 25 mai. Chaque inscription doit être soumise au nom de l'élève par un parent/tuteur âgé de plus de 18 ans qui, en soumettant l'inscription, accepte le présent règlement du concours.

Une seule inscription par élève est autorisée.

Chaque inscription doit être accompagnée d'un formulaire de consentement dûment rempli et signé, disponible auprès du centre d'enseignement local du British Council.

La participation au concours est gratuite. Veuillez cependant noter que les élèves sont responsables des frais encourus lors de la création et de la soumission de leur dessin original (par exemple, le matériel artistique, etc.).

### 3. Dates du concours

La date limite d'inscription du concours est déterminée localement par chaque centre d'enseignement du British Council. Il incombe à l'élève, ou à ses parents/tuteurs, de vérifier les dates limites locales d'inscription.

Le British Council décline toute responsabilité en cas de panne, de dysfonctionnement technique, ou de tout autre problème lié à un système, un serveur, un fournisseur ou autre, susceptible d'entraîner la perte, le retard ou l'enregistrement incorrect d'une inscription.

Le concours sera jugé au cours de la semaine débutant le 27 mai, et douze dessins seront sélectionnés pour figurer dans le calendrier 2024/25 des élèves du British Council (le "Calendrier").

Les douze élèves dont les dessins auront été sélectionnés pour figurer dans le Calendrier, seront informés avant la fin du mois de mai 2024.

En participant au Concours, les élèves consentent à ce que leurs données personnelles soient traitées par le British Council, conformément aux dispositions et aux fins énoncées dans la présente section. Les participants peuvent exercer un droit d'accès à leurs données personnelles détenues par le British Council et retirer leur consentement au traitement de leurs données personnelles en envoyant un courriel, accompagné d'une photocopie scannée de leur passeport à jour, à [daniel.clark@britishcouncil.fr](mailto:daniel.clark@britishcouncil.fr)

#### 4. Modalités d'inscription

Les étudiants doivent créer un dessin original basé sur le thème choisi pour le concours et le soumettre au coordinateur du concours de leur centre d'enseignement local du British Council. **Le thème pour 2024 est : L'esprit Olympique.**

Pour participer au concours, les parents ou tuteurs doivent :

1. Remplissez le formulaire de consentement à la participation (demandez à l'enseignant de votre enfant ou à la coordonnatrice du centre d'enseignement).
2. Assurez-vous que votre enfant a donné à son oeuvre un titre en anglais (le thème n'est pas le titre).
3. Au dos de l'oeuvre, assurez-vous que le titre, le nom, l'âge et la classe sont clairement écrits (par exemple, Titre : *Beautiful Waterfalls. Lucy Smith, 9 ans, CM1, P3 Grenelle*).
4. Envoyez un scan de l'oeuvre par courrier électronique à **YL-English-Extra@britishcouncil.fr**

#### 5. Récompenses et sélection des œuvres gagnantes

Douze participants seront sélectionnés par un jury du British Council. Toutes les décisions du British Council seront définitives et inaltérables. Aucune correspondance ne sera échangée.

Chaque lauréat recevra un certificat de participation au concours. Veuillez noter qu'aucun équivalent en espèces ou prix alternatif ne seront remis.

#### 6. Données personnelles

Le British Council recueillera et conservera les noms de tous les élèves et les coordonnées supplémentaires des lauréats, comme prévu dans les sections 4 et 5 ci-dessus. Le British Council utilisera ces données personnelles aux fins suivantes :

- gérer et administrer le concours ;
- créditer les lauréats et organiser la remise de leurs certificats ; et
- pour le marketing et la publicité conformément à la section 7 ci-dessous.

En participant au Concours, les élèves consentent à ce que leurs données personnelles soient traitées par le British Council, conformément aux dispositions et aux fins énoncées dans la présente section. Les participants peuvent exercer un droit d'accès à leurs données personnelles détenues par le British Council et retirer leur consentement au traitement de leurs données personnelles en envoyant un courriel, accompagné d'une photocopie scannée de leur passeport à jour, à **daniel.clark@britishcouncil.fr**

#### 7. Publicité et droits

Le British Council à l'attention de publier les noms et les photos des lauréats sur ses sites Internet, ses pages Facebook, ses pages Twitter, ses communiqués de presse et tout autre document promotionnel et publicitaire. De plus, le British Council pourra écrire et publier des articles sur l'intérêt que les lauréats auront pris à participer au concours. En s'inscrivant au concours, chaque lauréat du Concours accepte que son nom et sa photo soit utilisés et consentent à coopérer à toute publicité ou marketing.

Les élèves qui remportent le concours accordent au British Council l'autorisation supplémentaire de publier et d'exposer leur matériel de participation (y compris, sans s'y limiter, de le modifier et de l'adapter à des fins opérationnelles et éditoriales) dans des documents imprimés et dans tout média international lié au British Council. Chaque élève confirme que le matériel de participation est son oeuvre originale, qu'il n'est pas diffamatoire, qu'il n'enfreint aucune loi anglaise, qu'il donne le droit d'autoriser le British Council à l'utiliser aux fins spécifiées ci-dessus, et que toutes les autorisations nécessaires à la soumission du matériel de participation ont été obtenues.

Tous les droits relatifs au nom et au logo du British Council, aux sites Internet, aux pages Facebook, aux pages Twitter, aux communiqués de presse et à tout autre matériel de promotion et de marketing, ainsi qu'au contenu et au matériel des cours et des examens (ci-après dénommés "le Matériel du British Council") sont dévolus au British Council (ou à ceux qui en possèdent la licence) et demeurent leur propriété. En participant au Concours, les étudiants s'engagent à ne pas utiliser, diffuser, publier, exporter, exploiter, reproduire ou copier tout ou partie du matériel du British Council.

## **8. Généralités**

Le British Council se réserve le droit de disqualifier ou de refuser l'inscription de tout étudiant qui ne répondrait pas aux critères d'admissibilité de la section 2 ou qui ne respecterait pas le règlement du concours.

Le règlement de ce concours devra être régi et interprété conformément aux lois applicables en Angleterre et au pays de Galles et les tribunaux de l'Angleterre et du pays de Galles auront une juridiction exclusive en cas de litige ou de réclamation (y compris, mais sans s'y limiter, les litiges ou les réclamations non contractuels) découlant du Concours ou en rapport avec celui-ci.

## **9. Acceptation du règlement du concours**

En participant à ce concours, les participants sont censés avoir accepté le présent règlement.